



Déclaration d'intention Pour la mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée

Considérant :

- le rôle des villes et des communes dans le développement de la culture,
- le rôle historique et les moyens considérables engagés par la Ville de Genève dans le soutien à la culture et à ses institutions,
- le rôle de la République et canton de Genève dans le soutien à la culture,
- l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC) le 1^{er} janvier 2012 qui instaure le dialogue culturel,
- le développement de la région,
- la coopération initiée par le Groupe de concertation culturelle des communes,
- la nécessité de renforcer le soutien à la culture à Genève et son rayonnement,
- la volonté de la République et canton de Genève de développer sa politique culturelle,
- les dispositions du PL 10908 portant sur la répartition des compétences, la concertation, le soutien aux institutions, à la création, à la relève et au patrimoine, la formation, l'accès à la culture et la prévoyance sociale,

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton et le département de la culture et du sport de la Ville de Genève (ci-après « les départements ») établissent cette déclaration en affirmant leur volonté de renforcer la coopération culturelle entre les collectivités publiques.

La présente déclaration fait suite aux discussions ayant d'ores et déjà pris place lors de l'élaboration du projet de loi sur la culture avec l'ensemble des communes et les représentant-e-s des acteurs culturels ainsi qu'aux travaux préparatoires menés par le Service cantonal de la culture et le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève.

Les départements s'engagent à coopérer avec les différents partenaires publics, notamment les villes et les communes du canton et de la région.

La première étape de ce processus de travail doit permettre de dégager des priorités d'actions sur le soutien aux institutions d'importance régionale, plus particulièrement dans les domaines de la musique, du théâtre, du livre et des musées.

Afin d'initier une nouvelle dynamique en matière de coopération autour des institutions d'importance régionale, la Ville de Genève et la République et canton de Genève s'engagent à travailler de concert en vue de proposer de nouveaux modèles de gouvernance et de financement concernant les institutions suivantes : le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande, le Musée d'art et d'histoire et le Musée d'art moderne et contemporain, la Nouvelle Comédie et le Théâtre de Carouge (en partenariat avec la Ville de Carouge), la Bibliothèque de Genève et la Fondation pour l'écrit du Salon international du livre et de la presse de Genève.

Ces nouveaux modèles de coopération initieront de nouvelles répartitions de compétence et de responsabilité et de nouvelles structures de gouvernance et de financement dans l'objectif de renforcer les institutions et leur rayonnement.

De nombreux autres dossiers culturels seront également étudiés, comme le soutien à la création et au rayonnement artistiques ou encore la planification des lieux culturels dans l'aménagement du territoire.

Cette déclaration d'intention marque la volonté des départements de coopérer dans le domaine de la culture et de l'accès à la culture ainsi que leur volonté de clarifier les rôles de chaque collectivité publique.

Fait à Genève le 12 juin 2012.

Sami Kanaan

Conseiller administratif chargé du
département de la culture et du sport

Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du département de
l'instruction publique, de la culture et du sport